

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

### DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués en exercice :	20
Nombre de délégués présents :	14
Nombre de votants :	14
Nombre de pouvoirs :	0

L'an deux mille quatorze et le 20 novembre à 15H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 13 novembre 2014, s'est réuni à l'UIOM de ROSIERS D'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Etaient présents : Madame Jeanine VIVIER, Messieurs Bernard ROUGE, Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, Jean-Pierre AOUT, Michel SAUGERAS, Jean BILOTTA, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Philippe JENTY, Henri GRANET, Hervé GOUTILLE, Jean-Marie FREYSSELINE, Jean-François LABBAT.

Absents excusés : Madame France ROUHAUD, Messieurs Gérard FAISY, André LAURENT, Daniel ESCURAT, Bernard MIEL, Jean-François LOGE, Xavier GRUAT.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

➤ ➤ ➤

### OBJET : N° 2014/11/12 : CONSULTATION POUR UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN AUDIT ET DE L'APPEL D'OFFRES POUR RENOUELER LE CONTRAT D'EXPLOITATION DE L'UVE DE ROSIERS D'EGLETONS

RAPPORTEUR : Monsieur Marc CHATEL

Le contrat d'exploitation de l'usine de valorisation énergétique de Rosiers d'Egletons arrive à terme au 31 janvier 2017.

L'appel d'offres pour le futur contrat d'exploitation devra être lancé début 2016 et l'audit de l'installation réalisé courant 2015.

Pour cette opération il est nécessaire que le SYTTOM 19 soit accompagné par un bureau d'étude pour réaliser :

- l'audit de l'installation en 2015 ;
- définir la procédure d'appel d'offres à mettre en place ;



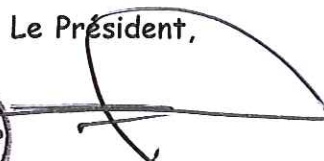
- Rédiger l'appel d'offres et notamment les clauses administratives et technique du cahier des charges ;
- Analyser les offres des candidats

*Au vu de ces éléments, Monsieur le Président propose de l'autoriser:*

- à mettre en place la procédure d'appel d'offres pour retenir le bureau d'études ;
- à signer, après avis de la CAO, les marchés et documents s'y rattachant ;
- à inscrire la dépense correspondante au budget 2015.

*La présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
A Rosiers d'Egletons, le 20 novembre 2014

Le Président,  
  
Marc CHATEL



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 25/11/2014 et publication ou notification du 25/11/2014.....